

PUBLIÉ LE 09/07/2021 - MIS À JOUR LE 04/06/2026

Traitement de la teigne de l’enfant et indisponibilité de la griséofulvine : l’ANSM précise la conduite à tenir

SURVEILLANCE - PHARMACOVIGILANCE

Actuellement, la griséofulvine utilisée pour traiter la teigne de l’enfant est indisponible pour une durée indéterminée. Dans ce contexte, en concertation avec les sociétés savantes concernées, nous informons les professionnels de santé et les parents que le traitement oral de la teigne chez l’enfant repose sur la terbinafine et l’itraconazole.

Les teignes de l’enfant sont habituellement traitées par griséofulvine (Griséfuline). Or, dans le contexte actuel de l’indisponibilité des spécialités Griséfuline 250 mg et 500 mg, nous avons réuni un groupe d’experts (pharmaciens, dermatologues, pédiatres, microbiologistes, CRPV[1] et associations de patients) afin de déterminer la prise en charge thérapeutique de cette mycose du cuir chevelu.

Suite à cette réunion, les sociétés savantes de dermatologie (SFD et son centre de preuves[2], SFDP[3]), mycologie (SFMM[4]), pédiatrie (GPIP[5]) et infectiologie (SPILF[6]) ont proposé des alternatives à la griséofulvine fondées sur l’expérience, les données des études observationnelles, les essais thérapeutiques disponibles et les recommandations allemandes et anglaises.

Quelle est la conduite à tenir ?

Consultez le courrier à l’attention des médecins généralistes, des pédiatres, des dermatologues, des microbiologistes et des pharmaciens de ville et d’hôpital

Pour les professionnels de santé

Les teignes sont des dermatophyties fréquentes touchant essentiellement l’enfant. En France, les dermatophytes (champignons microscopiques) les plus fréquents appartiennent au genre Trichophyton puis Microsporum.

En cas de suspicion clinique de teigne, il est recommandé de pratiquer un prélèvement mycologique dès que possible.

La prise en charge repose sur des mesures d’hygiène associées à un traitement antifongique local (crème, shampoing ou lotion) et un traitement antifongique administré par voie orale :

- la terbinafine (dirigée contre le Trichophyton) est le traitement probabiliste à instaurer d’emblée,
- l’itraconazole est utilisé pour traiter le Microsporum, soit lorsque l’examen clinique initial est clairement en

faveur de ce champignon, soit lorsque les résultats mycologiques l'ont identifié.

Le traitement doit être réévalué à 4 semaines.

Les enfants de moins de 10 kg relèvent d'une prise en charge hospitalière.

Pour les parents

Le traitement médicamenteux de la teigne doit s'accompagner de certaines mesures :

- Ne pas porter de tresses africaines
- Couper les cheveux courts
- Laver à 60° le linge mis en contact avec la tête (ou le mettre avec une poudre antifongique dans un sac en plastique fermé)
- Désinfecter le matériel de coiffure avec des lingettes désinfectantes
- Faire examiner les autres membres de la famille par son médecin
- Faire examiner un éventuel animal de compagnie par un vétérinaire.

[1] CRPV : centre régional de pharmacovigilance
[2] SFD : Société française de dermatologie
[3] SFDP : Société française de dermatologie pédiatrique
[4] SFMM : Société française de mycologie médicale
[5] GPIP : Groupe de pathologie infectieuse pédiatrique
[6] SPILF : Société de pathologie infectieuse de langue française